Actions menées par la commune d'Arbonne-la-Forêt pendant l'état d'urgence sanitaire au 30/04/2020

1. Organisation

- Mise en place d'une cellule de crise avec une délégation certifiée par Mme le maire, Colette Gabet, pour assurer l'information et la gestion de toutes mesures en cette période de crise sanitaire auprès des administrés et du personnel communal à quatre conseillers, Anthony Vautier, Laurence Ayrault, Pascale Chemin et Nicolas Gallot.
- Sécurisation du personnel communal et organisation des équipes afin de respecter les mesures barrières
- Maintien de la continuité du service public et protection du personnel communal (permanence téléphonique et accueil sur rendez-vous, traitement des dossiers urgents...)
- Fermeture des espaces verts (terrain d'évolution et jeux pour enfants)

2. Communication avec les habitants

- Dès le début du confinement, distribution dans les boites à lettres des dispositions prises par la commune.
- Edition d'une Lettre d'information régulière par mail, pour relayer les informations de la Préfecture, de la Région ou de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, en matière de déplacement, de santé, d'aides économiques, d'urbanisme, de déchets, de conseils divers ... 4 lettres ont été diffusées.
- Actualisation du site internet de la commune avec la création d'une page COVID-19 et mise en ligne des informations d'intérêt général.
- Mise en place d'un N° de téléphone d'urgence : 07 80 97 45 03

3. Action sociale

- Identification des personnes fragiles dans le village
- Appels téléphoniques hebdomadaires grâce à une équipe de bénévoles
- Aide aux courses, produits pharmaceutiques, dépannage informatique...
- Confection par une équipe de couturières bénévoles de plusieurs centaines de blouses pour la maison de retraite La Forestière en partenariat avec l'association Les Fées de son mieux
- Confection de masques par des couturières bénévoles.

4. Ecole

- Mise à disposition d'une boite « l'Ecole à la maison » afin d'assurer la distribution des devoirs aux personnes ne disposant pas d'imprimante, la boite a été confectionnée par des Arbonnais volontaires.
- Diffusion et actualisation de la liste des établissements accueillant les enfants des personnels soignants.
- Organisation avec les enseignants de la rentrée scolaire (le 11/05/2020) dans le strict respect des conditions sanitaires. Les dates et différentes modalités devront être confirmées selon les instructions gouvernementales.
- Désinfection des lieux et mise en place des conditions sanitaires définies par le gouvernement et le Ministère de l'Éducation (masques pour les enseignants et le personnel, aménagement des classes, gel hydro alcoolique et savon pour se laver les mains...)
- Etude en cours en lien avec toutes les personnes concernées pour assurer un service de repas, en respectant la distanciation sociale entre les élèves, selon le nombre d'élèves qui s'inscriront.
- Liaison avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau pour la reprise des transports pour les collégiens et lycéens. Le port du masque sera probablement obligatoire dans les transports.

5. Approvisionnement

- Maintien des ventes ambulantes sur le parking avec la mise en place des mesures barrières.
- Mise en place d'un service de livraison de baguettes fraiches 3 jours par semaine.
- Informations régulières sur les différents commerces ouverts et services de livraison dans la région.

6. Les prochaines actions prioritaires dans la commune

- Réouverture de l'école (11/05 pour les enseignants), accueil des classes (selon les instructions) et transport des collégiens.
- Traiter les dossiers d'urbanisme selon les nouveaux délais (suppression du « mois tampon »)
- Fournir des masques aux habitants d'Arbonne-la-Forêt
- Continuer à diffuser une Lettre d'information par mail
- Installation du nouveau conseil municipal : aucune date n'a été communiquée